PROCOS
AGIR POUR UN COMMERCE QUI DONNE ENVIE

Formation

La médiation et l'arbitrage en matière de bail commercial

PRÉSENTATION

Publics

Toute personne souhaitant connaitre les principes et le fonctionnement des modes alternatifs de résolution des conflits que sont en particulier la médiation amiable ou judiciaire ainsi que l'arbitrage et leurs applications possibles dans le cadre du bail commercial, soit qu'elle exerce une fonction immobilière, de développement d'une enseigne, soit qu'elle exerce ses fonctions dans un champ connexe (juridique, contrôle de gestion…) au sein d'une enseigne. Par exemple, les juges des loyers obligent de plus en plus les parties à passer en médiation avant d'étudier le dossier, par ailleurs recourir à un médiateur peut permettre aux parties de chercher un terrain d'entente sans être soumis à délai très long de la justice.

Prérequis

Connaissance des bases principales d'un bail commercial

Objectifs

- Connaitre les principes de la médiation et de l'arbitrage : fonctionnement, déroulement, qui sont les médiateurs et les arbitres ?
- Appréhender la rédaction des clauses de médiation et d'arbitrage d'un bail commercial
- Dans quels cas peut-il être utile et efficace de recourir à la médiation ou à l'arbitrage, comment choisir un médiateur…
- Avantages, difficultés, risques, conséquences de recourir à la médiation ou à l'arbitrage

Durée de la formation

1 journée : durée totale 7 heures

Moyens pédagogiques

Exposé de fond, échanges
Remise d'un support en début de formation

Évaluation et suivi

Feuilles d'émargement signées par demi-journée de formation
Quizz en début et fin de session
Questionnaire de satisfaction, à chaud dès la fin de la formation, puis dans les 6 mois après la formation
Remise d'un certificat individuel de réalisation et d'une attestation de formation

Animateurs

- Jean-Jacques MARTEL, expert immobilier agréé par la Cour de Cassation, Président de la Compagnie Nationale des Experts de justice immobilier, arbitre

Prix de la formation

850 € HT par participant (tarif adhérent Procos)
1.150 € HT par participant (tarif enseigne non adhérente Procos)

INFORMATIONS PRATIQUES

Date
1er octobre 2026 /
9 h – 17 h 30

Lieu
Procos
31, rue du 4 Septembre
75002 Paris

Modalités et délai d'accès
Inscription via bulletin d'inscription jusqu'à 15 jours avant le début de la session

Accessibilité handicap
Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter sur ce sujet

PROCOS
AGIR POUR UN COMMERCE QUI DONNE ENVIE

Formation

La médiation et l'arbitrage en matière de bail commercial

PROGRAMME

Les modes alternatifs de résolution des conflits

- Qu'est qu'un mode alternatif de résolution des conflits ?
- L'exemple de la médiation et de l'arbitrage : les principales différences entre les deux processus
- Pourquoi peut-il être intéressant d'envisager une médiation ou une procédure d'arbitrage ? Dans quels contextes et pour répondre à quelles difficulté

La médiation

- Qu'est-ce qu'une médiation ?
- Comment choisir un médiateur, pour quels sujets, pour faire face à quelles difficultés ?
- Dans quels contextes la médiation peut-elle être efficiente pour les deux parties ?
- Médiation et bail commercial : la rédaction d'une clause de médiation dans le bail
- Le déroulement d'une médiation : contexte, objectifs, différentes étapes
- Quelles conséquences en cas d'échec ?

Apport théorique / Étude de cas / Illustrations

L'arbitrage

- Qu'est-ce que l'arbitrage ?
- L'opportunité de la clause d'arbitrage dans le bail commercial
- La rédaction de la clause d'arbitrage
- Le choix des arbitres
- Le déroulement de la procédure d'arbitrage
- La sentence arbitrale

Apport théorique / Étude de cas / Illustrations

Questions - réponses

- Échanges sur les questions des apprenants

PROCOS est déclaré comme dispensateur de formation auprès de la DRIEETS Ile de France sous le n°11 75 43442 75

Siret : 303 432 934 000555

PROCOS
AGIR POUR UN COMMERCE QUI DONNE ENVIE

FORMATION
BULLETIN D'INSCRIPTION

La médiation et l'arbitrage en matière de bail commercial
1er octobre 2026 – 9 h à 17 h 30

Stagiaire :

Société	
Prénom-Nom	
Fonction	
E-mail	
Tél. portable *(en cas d'annulation de dernière minute)*	
Situation de handicap	Si oui , merci de préciser :

Correspondant formation (pour envoi convention) :

Nom – Prénom	
e-mail	
Fonction	

Facturation :

Société	
Adresse	

Merci de remplir un bulletin d'inscription par participant.

Prix de la journée de formation :

- Adhérent Procos : **850 euros hors taxes**
- Non adhérent Procos : **1.150 euros hors taxes**

Procos est un organisme de formation déclaré auprès de la DRIEETS Ile de France sous le n° **11754344275**

Cachet de l'entreprise

Date :

Signature du responsable :

A retourner à Déborah VIALA - Tél. 01.44.88.56.78
E-mail : **deborah.viala@procos.org**